

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

PRÉSENTS :

ALLARD Pierre, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, BRENAC Michèle, CHABAUD Mireille, CHAZELAS Laurence, CHAZELLE Anne-Sophie, COINDEAU Lucien, COMPERE Béatrice, COUCAUD Nadège, CROCI Eliane, DESROCHES Bernadette, GANDOIS Philippe, GERBAUD Alex, GRANET Thierry, LA DUNE Clément, LAURENCIER Noël, LEKIEFS Didier, MALAGNOUX Bruno, PESQUE Aurabelle, PIEL Jean-Sébastien, RASOA FENOSOA Esther, ROY Didier, SEBBAH Julia, SIMONNEAU Christelle, TARNAUD Nathalie, TRICARD Stéphanie, WACHEUX Christophe

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

DAUVERGNE Frédéric, conseiller municipal, excusé représenté par Jean Sébastien PIEL, conseiller municipal

PIQUE Clémence, conseillère municipale, excusée représentée par Anne Sophie Chazelle, conseillère municipale

EXCUSÉE :

MURA Laure, conseillère municipale

L'assemblée désigne ensuite Bernadette DESROCHES, conseillère municipale, pour assurer les fonctions de secrétaire

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2021 est adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité, Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel, Clémence Pique et Nathalie Tarnaud, s'abstenant

- DÉCIDE de procéder à l'élection à bulletin secret d'un-e adjoint-e au Maire

A la suite du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrage dans l'urne : 32

Nombre de nuls ou blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 26

Nombre de suffrages exprimés obtenus

Nadège Coucaud : 26

Nadège Coucaud est déclarée adjointe au Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE la décision modificative n°1 - Budget Général
- ADOPTE la décision modificative n°1 - Budget Camping
- DECIDE d'adhérer au dispositif COMEDEC (COMunication Electronique des Données de l'Etat-Civil), réseau national sécurisé pour la transmission dématérialisée des actes de l'Etat Civil
- DECIDE d'admettre en non-valeur des titres pour un montant de 20 473,24 € au budget général
- DECIDE de verser l'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques, aux particuliers en ayant fait la demande, pour un montant total de 691,25 euros
- DECIDE de valider les appels à projet pour un socle numérique dans les écoles suivantes
 - Ecole élémentaire Joliot-Curie : 7 classes concernées - 160 élèves
Montant global prévisionnel de la dépense : 4 908 € TTC – Montant subvention : 3 418 € TTC
 - Ecole élémentaire Chantemerle : 6 classes concernées - 143 élèves
Montant global prévisionnel de la dépense : 4 395 € TTC – Montant subvention : 3 059 € TTC
 - Ecole élémentaire République : 9 classes concernées - 200 élèves
Montant global prévisionnel de la dépense : 3 963 € TTC – Montant subvention : 2 741 € TTC
 - Ecole Primaire Glane : 3 classes concernées - 73 élèves
Montant global prévisionnel de la dépense : 4 535 € TTC – Montant subvention : 3 093 € TTC
- AUTORISE le Maire à signer les contrats d'assurance et à les notifier pour une prise d'effet des garanties fixée au 01er janvier 2022.

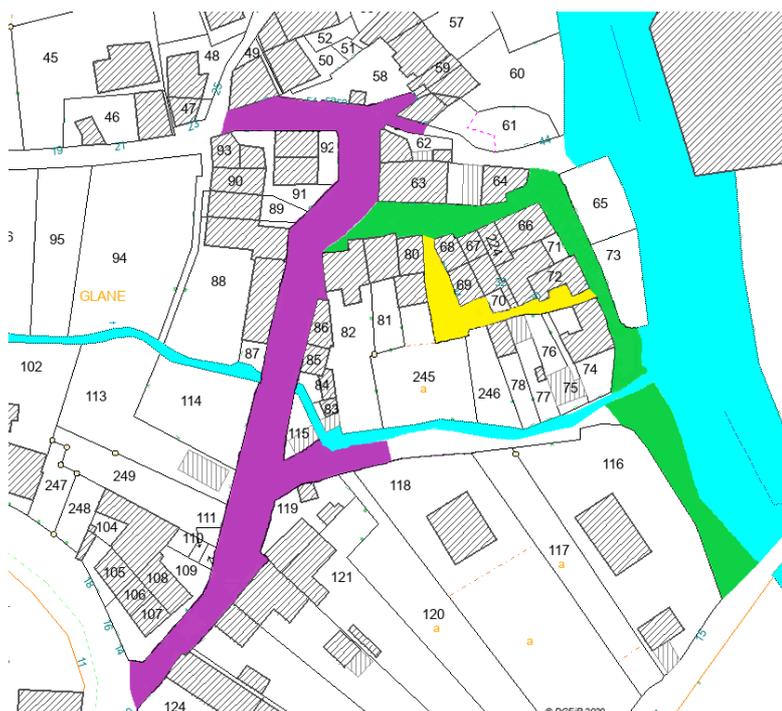
Désignation des lots	Attributaires	Montant des primes annuelles TTC
01 - Dommages aux biens et risques annexes	SMACL	32 692,80 €
02 - Responsabilités et risques annexes	PNAS / AREAS	14 723,83 €
03 – Véhicules et risques annexes	PILLIOT / GREAT LAKES	12 348,05 €
04 - Protection juridique	PILLIOT / MALJ	655,52 €
05 – Protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL	774,08 €

- DECIDE de fixer à 14 € la somme allouée par élève de CM2 pour l'année scolaire 2020-2021 à l'achat de livres, en remplacement du voyage de fin d'année initialement prévu.
- APPROUVE les termes de la convention de mises à disposition de services entre la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et la Ville de Saint-Junien
- APPROUVE les termes de la convention de mises à disposition d'agents entre la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et la ville de Saint-Junien
- APPROUVE la convention de servitudes pour l'implantation d'ouvrages de transport d'électricité Chemin des Seilles avec la Société Enedis

- APPROUVE la demande de subvention pour "L'achat et l'installation d'une station de recharge de vélos à assistance électrique" et charge le maire de déposer le dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal auprès du Conseil Départemental et au titre des programmes ALVEOL et ADVENIR auprès de l'Etat.

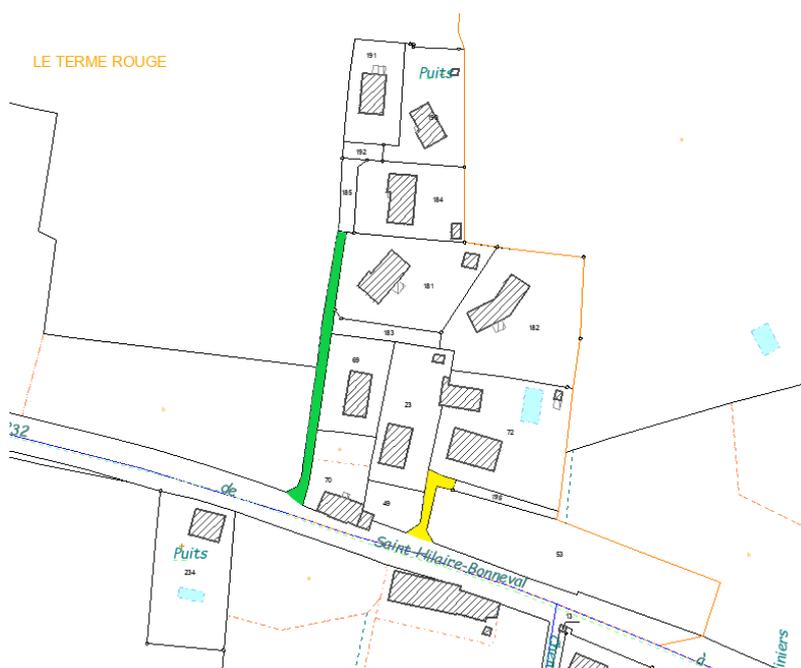
- DECIDE de dénommer les voies du lieu-dit Glane comme suit :

- | | |
|----------------|--------------------------------|
| Voie en violet | Rue des Palissonneurs - Glane |
| Voie en jaune | Ruelle des Lavandières - Glane |
| Voie en vert | Chemin des Pêcheurs - Glane |



- DECIDE de dénommer les voies du lieu-dit Le Terme Rouge comme suit :

- | | |
|---------------|---|
| Voie en vert | Chemin de Beauséjour - Le Terme Rouge |
| Voie en jaune | Impasse du Pré Courant - Le Terme Rouge |



- DECIDE d'approuver des effacements de dettes pour un montant total de 3 059,17 € au budget général
- DECIDE d'approuver des effacements de dettes pour un montant total de 874,60 € au budget camping

Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité, Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel, Clémence Pique et Nathalie Tarnaud, s'abstenant

- MANDATE Monsieur Thierry GRANET, Adjoint au Maire, pour assister au 103ème Congrès des Maires du 16 au 18 novembre à Paris.

- ACCEPTE que la commune prenne en charge l'intégralité des frais occasionnés par ces déplacements, sur la base des dépenses réelles qui auront été réalisées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter l'emploi d'un volontaire en service civique sur la mission de médiateur.rice numérique.

- AUTORISE Monsieur le Maire, à procéder par arrêté municipal à la désignation d'un coordonnateur de recensement et de son suppléant, agents titulaires de la commune, chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement 2022. Ces deux nominations concerneront respectivement Mme Catherine Guillon et Mme Nathalie Valade.

- AUTORISE le Monsieur le Maire à procéder par arrêté à la nomination du correspondant du répertoire d'immeubles localisés pour l'année 2022 ainsi que du correspondant du répertoire d'immeubles localisés adjoint.

Il s'agira respectivement de Mme Catherine Guillon et de Mme Nathalie Valade.

- DECIDE de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} décembre 2021

- ACCEPTE la vente des matériels d'une valeur supérieur à 4 600 € via le site Webencheres

Matériel	Numéro inventaire	Prix de vente
Renault Master isotherme	2005010400-001	7 777 €
Renault B70 grue	1995090400-001	4 862 €
Balayeuse Renault Midlum	2012002100-001	6 810 €

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.